



Les violations des droits de l'homme en Tunisie (1956-2013) : Entre histoire et mémoire

17, 18 et 19 décembre 2013
Hôtel Africa - Tunis



Au service
des peuples
et des nations



Argumentaire

Presque trois ans après le 14 janvier 2011, l'avenir de la Tunisie demeure incertain, et la deuxième étape de la transition démocratique paraît sérieusement menacée. Le processus de la justice transitionnelle tarde à se concrétiser, en dépit de plusieurs efforts et initiatives mises en place.

La justice transitionnelle, qui concerne d'abord la société civile, consiste à faire face, par une série de mécanismes, à un héritage de violations massives des droits de l'homme, et à affronter ainsi les pages sombres du passé d'une nation. Les mécanismes de la recherche de la vérité, la dénonciation des violations et la détermination des responsabilités, la redevabilité ou encore l'octroi de réparations pour les victimes font partie des mesures possibles, mais se font encore attendre en Tunisie. La réforme des institutions, notamment de la magistrature ou des institutions sécuritaires, doit garantir que ces injustices passées ne se répéteront plus.

L'objectif de la justice transitionnelle n'est guère de rouvrir les blessures du passé mais d'arriver à mieux tourner la page des injustices, et de pouvoir ainsi contribuer à la réconciliation nationale sur la base des valeurs de justice, d'équité, de tolérance, de citoyenneté et de fraternité. Les Tunisiens seront donc appelés à se réconcilier avec leur Histoire.

Afin de contribuer à ce processus d'établissement de la vérité et de réécriture de l'histoire du passé, la CNIJT organise un colloque international sur le thème « Entre histoire et mémoire : les violations des droits de l'homme en Tunisie (1956-2013) ». Ce colloque aura pour objectif d'ouvrir un débat pour commencer à rétablir la vérité des faits historiques, et permettre ainsi la mise en place d'un processus de justice transitionnelle basée sur la détermination objective et scientifique des violations des droits de l'homme commises durant la période qui s'étend de l'indépendance à l'année en cours. Si une « Instance Vérité et Dignité » voit bien le jour, comme cela est prévu par le projet de loi

fondamentale sur la justice transitionnelle, une telle recherche historique pourrait s'avérer très précieuse pour son futur travail.

Rétablir la vérité, déterminer les responsabilités, et identifier les victimes afin de réhabiliter la mémoire collective et tourner la page du passé, c'est contribuer à ce que ces violations ne se reproduisent plus jamais dans notre pays.

Les intervenants du colloque ont été choisis sur la base d'une large consultation menée par un comité scientifique composé de :

- Mr Amira Aleya Sghaier (professeur d'histoire)
- Mr Jalel Tlili (professeur de sociologie)
- Mr Mustapha Tlili (professeur d'histoire)
- Mr Hedi Jallab (professeur d'histoire et spécialiste des archives)
- Mme Hayet Amamou (professeur d'histoire)
- Me Taoufik Bouderbala (Avocat)

Aperçu général sur la Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle

La Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle (CNIJT), est une association à but non lucratif qui a été enregistrée le 15 mai 2012 (JORT n°80 en date du 5 juillet 2012) afin de contribuer au processus de justice transitionnelle en Tunisie. Elle a été constituée à l'initiative du « Groupe des 25 » qui, le 8 février 2011, a déposé la première plainte pénale à l'encontre d'un certain nombre de hauts responsables de l'ancien régime.

La CNIJT a été constituée sur l'initiative de plusieurs associations et organisations connues par leur engagement et leur militantisme, avant la révolution, en faveur de la défense des libertés et des droits de l'homme, et des associations fondées après le 14 janvier 2011 pour défendre les droits des martyrs, des blessés de la révolution et les victimes de l'oppression.

Convaincue que la justice transitionnelle, bien qu'elle soit en grande partie l'œuvre de la société civile, ne peut se passer de l'apport essentiel des pouvoirs publics, puisque c'est l'Etat qui en est à la fois le responsable et le garant, la CNIJT a été partie prenante au dialogue national sur la justice transitionnelle, coordonné par le Ministère des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle. Représenté par M. Wahid Ferchichi au sein du comité technique, elle a participé à la rédaction du premier projet de loi sur la justice transitionnelle, rendu en octobre 2012. Une série de désaccords a pourtant conduit la CNIJT à se retirer finalement du comité technique, mais tout en continuant son plaidoyer pour l'adoption d'une loi fondamentale sur la justice transitionnelle qui reflète réellement les attentes et demandes de la société civile.

La CNIJT regroupe aujourd'hui une quinzaine d'associations, dont :

- La Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme
- L'Union générale des travailleurs tunisiens
- Le syndicat national des journalistes tunisiens
- L'Institut arabe des droits de l'homme
- L'Association tunisienne des femmes démocrates
- L'Association tunisienne des femmes pour la recherche et le développement
- Transparency 25
- L'Organisation tunisienne de lutte contre la torture
- Le Réseau tunisien de lutte contre la corruption
- Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
- La Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives
- L'Association « voix libre »
- L'Association tunisienne de défense des libertés individuelles
- L'Association INSAF, Justice pour les anciens militaires
- L'Association de défense des familles des martyrs et blessés de la révolution « Nous ne vous oublions pas ».

Près de soixante années de dictature, de violations des droits de l'homme, d'injustices sociales et d'inégalités régionales ont laissé des traces profondes dans le vécu des tunisiens, dans leur esprit et dans les institutions de l'Etat. Pour surmonter cet héritage, la CNIJT espère contribuer à l'instauration d'une justice transitionnelle inclusive et participative en Tunisie, dans le respect des composantes militantes, démocrates et libérales de la société civile.

La coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle
avec le soutien de:

Avocats Sans Frontières

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de
l'Homme

Le Conseil National des Droits de l'Homme Marocain

Le Centre International Pour la Justice Transitionnelle

La Fondation Euro-méditerranéenne de Soutien aux Défenseurs des
droits de l'Homme

Le Programme des Nations Unis pour le Développement

Le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme

**Les violations des droits de l'homme en Tunisie (1956-2013):
Entre histoire et mémoire**

**17, 18 et 19 décembre 2013
Hôtel Africa - Tunis**

Programme du séminaire

Mardi 17 Décembre 2013

8h : Accueil et enregistrement des participants

9h - 9h45 : Allocutions de bienvenue

- **M. Amor SAFRAOUI**, Président de la Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle

- Membres du Quartet

- **M. Mounir TABET**, Coordinateur résident du système des Nations Unies en Tunisie

- **M. Michel TUBIANA**, Président du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme

- **Mme Frederica RICCARDI**, Chef de mission d'Avocats Sans Frontières en Tunisie

- **Mme Rim El Gantri**, Chef du Bureau de l'International Center for Transitional Justice en Tunisie

1^{ère} séance : Introduction

1) 09h45 – 10h45 : Repenser l'histoire et la mémoire en période de transition – expériences comparées Portugal, Pologne, Afrique du Sud, Maroc

Président: **Mr Abdelbassat BEN HASSAN**, Président de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme

M. Jorge SAMPAIO, ancien Président du Portugal, Directeur de l'Alliance des Civilisations

M. Driss EL YAZAMI, Président du Conseil National des Droits de l'Homme Marocain et président de la Fondation Euro-méditerranéenne de Soutien aux Défenseurs des droits de l'Homme

M. Dumisa NTSEBEZA, avocat, ancien directeur de la section des investigations de la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud

M. Zbigniew BUJAK, militant de l'opposition anticommuniste, syndicaliste, ancien Directeur du Bureau du Mouvement Solidarnosc à Varsovie, ancien Président Directeur Général de la Douane en Pologne

10h45- 11h00 : Pause – café

2) Quelle justice transitionnelle pour commémorer la mémoire nationale ?

Présidente : **Mme Nejiba HAMROUNI**, Journaliste, présidente du Syndicat National des Journalistes Tunisiens

11h00 -11h15 : **Mr Wahid FERCHICHI**, Professeur universitaire, président de l'Association Tunisienne de Défense des Libertés Individuelles : « La justice transitionnelle en Tunisie : une définition, un processus »

11h15-11h30 : **Mr Hédi JALLAB**, Professeur universitaire et historien, directeur des archives nationales : « Les archives et la justice transitionnelle »

11h30 -12h15 : Débat

12h15 – 13h30 : Déjeuner

2^{ème} séance : Les violations à l'égard des femmes

Présidente : **Mme Ahlam BELHADJ**, Médecin, ex-présidente de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates

13h30 - 13h45 : **Mme Dorra MAHFOUDH**, Professeur universitaire et sociologue : « Les violations des droits économiques et sociaux de la femme avant et après la révolution »

13h45 - 14h00 : **Mme Hafida CHEKIR**, Professeur universitaire de droit public : « La législation et la discrimination envers les femmes »

14h00 - 14h30 : Débat

14h30- 14h45 : Pause

3^{ème} séance : Les violations dans le conflit youssefiste / bourguibiste et lors des tentatives de putsch

Président : **Mr Mustapha FILALI**, membre de l'Assemblée Constituante (1956-1959) et ancien ministre

14h45 - 15h00 : **Mr Amira Aleya SGHAIER**, Professeur universitaire, historien. : « Les violations dans le conflit youssefiste / bourguibiste »

15h00 - 15h15 : **Mr Hfayedh TABBABI**, Professeur universitaire, historien : « Les violations relatives à la tentative de putsch de 1962 »

15h15 - 15h30 : **Mr Taoufik BOUDERBELA**, avocat, ancien président de la Commission Nationale d'Investigation sur les Abus et les Dépassements commis pendant la Révolution: « Les violations relatives à l'affaire de Gafsa, 1980 »

15h30 - 15h45 : **Mr Hedi KOLSI**, Commandant militaire retraité: « Les violations relatives au dossier de Barakat Essahel, 1991 »

15h45 - 16h15 : Débat

16h15- 16h30 : Pause – café

4ème séance : Les violations à l'égard de la gauche et des nationalistes arabes

Président : **Mr Ali MAHJOUBI**, Professeur universitaire, historien, ancien doyen de la FSCH Tunis

16h30- 16h45 : **Mr Abdelmjjid BELHEDI**, Professeur universitaire, historien: « Les violations envers la gauche, 1968-1979 »

16h45 - 17h00 : **Mr Habib MARSIT**, Professeur universitaire, psychologue: « Les procès de la gauche, 1979-2013 »

17h00- 17h15 : **Mr Ahmed ESSEDIK**, Avocat au barreau de Tunis et militant : « Les violations contre les nationalistes arabes »

17h15 - 17h45 : Débat

Mercredi 18 Décembre 2013

5ème séance : Les violations à l'égard des étudiants

Présidente : **Mme Souhyr BELHASSEN**, militante des droits de l'homme, ancienne présidente de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

09h00 - 09h15 : **Mr Mustapha TLILI**, Professeur universitaire, historien: « Les violations contre les étudiants, 1967-1978 »

09h15 - 09h30 : **Mr Jalel TLILI**, Professeur universitaire, sociologue: « Les violations contre les étudiants, 1978-2011 »

09h30 - 09h45 : **Mr Moncef BANI**, Professeur universitaire, historien: « Les violations contre les étudiants : le cas de Rjim Maatoug »

09h45- 10h30 : Débat

10h30-10h45 : Pause – café

6ème séance : Les violations à l'égard des islamistes

Président : **Mr Faouzi MAHFOUDH**, Professeur universitaire, historien, directeur de l'Institut de l'Histoire du Mouvement National

10h45 - 11h00 : **Mr Mohammed DHIFALLAH**, Professeur universitaire, historien : « Les violations dans les procès des islamistes : 1981, 1987,1992 »

11h00 - 11h15 : **Mr Mokhtar TRIFI**, Avocat au barreau de Tunis, ancien président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme : « Les violations dans l'affaire de Slimane »

11h15 - 11h30 : Pause

11h30-11h45 : **Mme Sihem KCHAOU**, Professeur universitaire, historienne: « Les violations contre les islamistes à travers des témoignages de victimes »

11h45 - 12h45 : Débat

12h45 – 14h 15 : Déjeuner

7ème séance : Les violations à l'égard des syndicalistes et les mouvements sociaux

Président : **Mr Mansour ECHEFFI**, Avocat au barreau de Tunis, ancien bâtonnier

14h15 - 14h30 : **Mr Abdesselam BEN HAMIDA**, Professeur universitaire, historien : « Les violations contre les syndicalistes entre 1956 et 1978 »

14h30 - 14h45 : **Mr Faouzi SAADAOU**, Professeur universitaire, historien: « Les violations contre les syndicalistes entre 1978 et 2013 »

14h45 - 15h00 : **Mr Salam HADDED**, syndicaliste et historien : « Les violations relatives aux événements de 1977 »

15h00 - 15h15 : Pause - café

15h15 - 15h30 : **Mme Nadia JOUINI**, Doctorante, historienne : « Les violations relatives aux 'émeutes du pain' en janvier 1984 »

15h30 - 15h45 : **Mme Fatma JRAD**, Professeur universitaire, historienne: « Les violations relatives aux événements du bassin minier en 2008 »

15h45- 16h30 : Débat

Jeudi 19 Décembre 2013

8ème séance : Les violations commises après le 14 janvier 2011

Président : **Mr Chokri MABKHOUT**, Professeur universitaire, recteur de l'Université de la Manouba

09h00 - 09h15 : **Mr Mondher CHERNI**, Avocat au barreau de Tunis : « La torture : entre interdiction et pratique après le 14 janvier 2011 »

09h15 - 09h30 : **Mr Charfeddine EL KELLIL**, Avocat au barreau de Tunis: « Les violations relatives aux dossiers des martyrs, des blessés de la révolution, et de leurs familles. »

09h30 - 10h15 : Débat

Président : **Mr Anouer EL BASSI**, Avocat au barreau de Tunis, Président de Transparency 25

10h15 - 10h30 : **Mr Nqji EI BGHOURI**, Journaliste, ancien président du Syndicat National des Journalistes Tunisiens : « Les violations relatives aux événements de Siliana en 2012 et les tirs à la chevrotine »

10h30 - 10h45 : **Mr Ridha RADDAOUI**, Avocat au barreau de Tunis: « L'atteinte au droit à la vie après le 14 janvier : les assassinats politiques »

10h45 - 11h00 : **Mme Rahma BEN SLIMANE**, Doctorante, sociologue : « Les effets sociaux et psychiques de la torture. »

11h00 – 12h : Débat

12h – 13h00 : Déjeuner

13h00 - 16h30 : Ateliers de réflexion sur des thématiques transversales

• **Atelier n°1** : animé par **M. Dumisa NTSEBEZA** (ancien Directeur de la section des investigations de la Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud) et **M. H'mayed Ben AZIZA** (Recteur de l'université de Tunis) : Histoire et (ré)-écriture du passé dans les contextes de transition: défis et opportunités.

• **Atelier n°2** : animé par **M. Łukasz MICHALSKI** (Directeur du Bureau de l'Éducation Publique de l'Institut de la Mémoire Nationale en Pologne) et **M. Hedi JALLAB** (directeur général des archives nationales) :

Commémorations, musées, monuments – inscrire la mémoire des violations dans l'espace public.

• **Atelier n°3** : animé par **Mme Sofia CANDEIAS** (Directrice du programme « Justice Pénale », ICTJ) et **Mme Emna GUELLALI** (représentante de Human Rights Watch en Tunisie) : Lutter contre l'impunité pour prévenir la répétition des violations dans le futur.

16h30 - 16h45 : Pause – café

16h45 - 18h : Séance de restitution des rapports et de clôture

Président de la séance - **Mr Kamel JENDOUBI**, Ancien président du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, président de l'ISIE

- Restitution et présentation des rapports

- Allocution de **M. Robert BADINTER**, avocat, ancien Président du Conseil Constitutionnel et ancien Garde des Sceaux, France)

- Allocution du Quartet

- Clôture par le Président de la Coordination Nationale Indépendante Pour la Justice Transitionnelle.